

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 21

Artikel: Félix Chavannes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rent la barbe et le rouèrent de coups. Pour éviter un plus grand scandale, le châtelain le tira de leurs mains, non sans beaucoup de peine, et le fit mettre dans les basses fosses du château. La mère de Christophe courut à Echallens, intercédâ auprès du bailli, qui relâcha le prisonnier sous caution, et fit mettre à sa place le maladroît prédicateur. Cette mesure excita une grande rumeur dans la population, le désordre allait croissant et Berne et Fribourg durent envoyer des députés pour mettre fin à ce débat.

Il n'y avait que peu de temps qu'un jeune homme de vingt ans, absent du pays depuis trois ans, venait de rentrer à Orbe, sa ville natale. Ce jeune homme, qui était appelé à jouer un rôle important dans l'histoire de la réformation, était Pierre Viret. Il était né à Orbe en 1511. Son père était *cousturier et retondeur de drap*, nous dit Pierrefleur. Destinée à la carrière ecclésiastique, Pierre commença ses études à Orbe. Les études qu'on pouvait faire chez nous étaient certes bien élémentaires. Aux monastères se rattachaient des écoles où l'on apprenait à chanter l'office, à prier et peut-être à lire. La plupart des enfants de familles aisées allaient étudier à Paris. Viret, qui y séjourna trois ans, y suivit les leçons de Le Fèvre d'Étaples, docteur de la Sorbonne, et savant distingué. La lecture des œuvres de Luther produisit aussi sur Viret un effet puissant; des doutes s'élevèrent dans son esprit, des combats se livrèrent dans son âme, et il fut gagné à la cause de l'Évangile. Ce furent sans doute ses convictions religieuses qui le forcèrent à quitter précipitamment la France où des persécutions étaient dirigées contre les partisans des nouvelles doctrines.

Maigre et délicat, brun avec de beaux yeux noirs, expression vive, pénétrante, figure fine, allongée; sensibilité, intelligence, vaste mémoire, talent de parler et d'écrire avec entraînement; esprit délicat, noble caractère, humeur aimable et enjouée, tel est le portrait qu'on nous fait de ce jeune homme que, bientôt, nous verrons à l'œuvre.

(A suivre.)

L. M.

Après en avoir obtenu l'obligeante autorisation, nous empruntons au journal *La Famille*, rédigé par M. le professeur A. Vuillet, l'intéressante notice biographique ci-après.

Félix Chavannes.

L'écrivain dont nous désirons entretenir pour quelques instants nos lecteurs, appartenait à une famille qui s'est trouvée associée de la façon la plus honorable aux premiers développements de l'histoire du canton de Vaud et de ses nouvelles institutions. Son père, M. Daniel Alexandre Chavannes, qui fut pendant si longtemps secrétaire du Grand Conseil, en même temps que professeur de sciences naturelles à l'académie de Lausanne, a rendu au pays des services de bien des genres, et de leur côté ses frères et ses sœurs se sont acquis, par leurs enseignements ou par leurs écrits, des titres nombreux à la reconnaissance de leurs concitoyens.

Félix Chavannes naquit le 5 décembre 1802, à Vevey, où son père était alors catéchiste. Il fit ses études à l'académie de Lausanne, fut consacré au saint ministère en 1829, et, dès l'automne de cette même année, débuta dans la carrière

pastorale par la suffragance d'Yverdon. C'est là qu'il fut uni à la respectable fille du doyen Rochat, dont il était le suffragant. Durant les trois premières années qu'il passa à Yverdon, il s'occupa avec un vif intérêt de l'asile des sourds-muets, établissement renommé qui existait depuis un certain temps dans cette ville sous la direction de M. Næf; les instructions religieuses qu'il fut appelé à donner à ces infortunés enfants, lui laissèrent même les plus précieux souvenirs.

En 1832, il quitta Yverdon pour La Sarraz, où il fut dix ans suffragant. Ce fut la période la plus douce de son ministère. On trouvait alors dans cette ville une société des plus aimables, dont M. Frédéric de Gingins était l'âme, et au sein de laquelle les talents littéraires et les aptitudes poétiques et musicales du jeune pasteur eurent l'occasion de se manifester librement. C'est alors qu'il composa bon nombre de ses plus jolies poésies, dont les unes passèrent immédiatement dans des recueils de chants patriotiques où elles occupent encore une place estimée, tandis que d'autres ornaient les pages de la *Revue suisse*, intéressante et précieuse publication dont Félix Chavannes devint un vif collaborateur.

Mais tout cela ne suffisait pas à la verve littéraire et à l'activité intellectuelle et patriotique de notre auteur. Frédéric de Gingins et Félix Chavannes furent les premiers fondateurs de la *Société d'histoire de la Suisse romande*, et l'un et l'autre, surtout le baron, contribuèrent par leurs recherches et leurs travaux à donner une réelle importance à cette société, laquelle réunit dans son sein tous les hommes d'étude qui, dans les cantons de la Suisse française, attachent du prix aux souvenirs de notre vieille nationalité romane. C'est dans ce temps que Félix Chavannes eut la bonne fortune de rencontrer, sur le plancher poudreux d'une chapelle dès longtemps abandonnée de l'ancien temple de La Sarraz, les feuilles éparses d'un intéressant manuscrit du moyen âge, le *Miroir du monde*, vaste traité de morale destiné à montrer à l'homme ses travers et ses vices, et qui après un long travail, put être publié, accompagné de notes, dans le recueil des *Mémoires et Documents* de la société d'histoire de la Suisse romande.

Après treize ans de suffragance, Félix Chavannes prit enfin place parmi les pasteurs proprement dits, et débuta par le poste de Chevroux, petit village reculé sur les bords du lac de Neuchâtel. Il y vécut comme en exil, car il s'était vivement affectionné à La Sarraz, où il revint au bout de deux ans, en qualité de second pasteur. Malheureusement la maladie vint alors le visiter; les médecins exigèrent qu'il suspendit complètement ses fonctions pastorales, et, au printemps de 1845, il se fixa à Lausanne, où l'attiraient les soins à donner à l'éducation de ses enfants.

En 1847, il fut appelé à accompagner comme aumônier une partie des troupes vaudoises, et, dans ces fonctions délicates et pénibles, il sut gagner à un haut degré la confiance et l'affection des soldats. Il assista à la prise de Fribourg, et le champ de bataille le vit relever et soigner les blessés. Plus tard, dans l'Entlibouch et à Lucerne, il chercha à moraliser les loisirs des soldats par la musique, en même temps qu'il composait pour eux une chanson qu'ils ont beaucoup répétée depuis: *Notre brigade*. De même encore, quand, en 1849, il dut accompagner les troupes du pays à la frontière, les circonstances du moment lui inspirèrent le beau chant intitulé *Aux bords du Rhin*, devenu bientôt si populaire et dont il composa aussi la musique.

Aux bords du Rhin la liberté t'appelle;
Accours, joyeux, viens répondre à sa voix,
Helvétien, ta bannière fidèle

Plus que jamais te parle de tes droits.
De tes aïeux la terre hospitalière
Du malheureux sait ouvrir un chemin;
Mais l'ennemi nous trouve à la frontière
Aux bords du Rhin.

Aux bords du Rhin, le Suisse dans son âme
Sent reverdir son courage et sa foi.
O Roi des rois, ta parole proclame
La liberté pour qui s'appuie en Toi!

Jusqu'à ce jour, d'un regard tutélaire,
Tu protégeas ce peuple souverain;
Mais, s'il le faut nous attendons la guerre
Aux bords du Rhin.

Puisque nous parlons d'une manière spéciale des compositions patriotiques de notre auteur, nous en mentionnerons encore deux autres, dans lesquelles il y a aussi de fort belles pensées exprimées dans un langage énergique et plein d'élévation. Citons d'abord les principales strophes de celle qui est intitulée *Les Vieux Suisses*:

Sous l'ombre du Seigneur, cherche la liberté,
Peuple dont les aïeux étaient vaillants et sages!
Sur leurs têtes ils ont vu souvent de noirs nuages
Du soleil de la paix leur voiler la clarté.
Mais lorsque à deux genoux, abattus sur la terre,
Ils avaient invoqué l'arbitre des combats,
Le ciel venait répondre à leurs hurrahs de guerre...
Leurs rangs serrés ne pliaient pas.

Lorsqu'un joug détesté les voulut asservir,
Au Grutli, devant Dieu, témoin de leur souffrance,
Le front haut, le cœur pur, forts de leur innocence,
Ils ont dit: « Plus de fers!... Vivre libre... ou mourir! »
Mais ce noble serment, qui vivra dans l'histoire,
Ils l'avaient tous prêté, la main levée au ciel;
Et rien n'a pu ternir l'éclat de leur victoire:
Ils la devaient à l'Eternel!

Citons encore après cela la chanson *la Vaudoise*, provoquée par la spontanéité du magnifique élan patriotique qui fit accourir instantanément nos milices au secours de Genève, menacée à l'improviste par une armée française, laquelle l'aurait retenue en gage jusqu'à ce que la Suisse eût consenti à retirer les bienfaits de son hospitalité à Napoléon qui avait encouru la colère de Louis-Philippe:

Soldat vaudois, suspends en paix tes armes;
A ton foyer, reviens avec bonheur.
Ils ont fini ces sombres jours d'alarmes
Où tu volais à la voix de l'honneur.
Quand la patrie appelait aux frontières,
En te montrant un terrible avenir,
Tu répondis: « En avant nos bannières! »
Soldat vaudois, il faut t'en souvenir.
Ont-ils pensé qu'au sein de l'Helvétie
La liberté bientôt allait mourir?
Ont-ils pensé qu'aux cris de la patrie
Un peuple entier ne saurait accourir?
Ah! si ton sang eût arrosé la terre
Où tu devais vivre libre ou mourir,
L'honneur du moins eût couvert ta poussière...
Soldat vaudois, il faut t'en souvenir.
N'as-tu pas vu comme au pied du Salève,
La liberté levait son étendard?
N'as-tu pas vu dans la belle Genève
En un seul jour se dresser un rempart?
Un peuple entier, debout sur sa muraille,
Battait des mains en te voyant venir...
Un même cœur à travers la mitraille!
Soldat vaudois, il faut t'en souvenir.

(A suivre).

Notices historiques sur l'instruction publique dans le canton de Vaud.

Moudon, en sa qualité de bonne ville, est au nombre des localités qui ont eu des premières de bons établissements d'instruction.

En 1491, un nommé *Jean de Chardonnette* était désigné comme *recteur d'eschole*. Ruchat raconte qu'en 1538, « Leurs Excellences donnèrent à

Moudon ce qu'elle avait demandé pour l'entretien d'un régent, » et l'on sait qu'en 1537, les conseils avaient obtenu de quoi payer un *maître d'eschole*. Comme à Payerne et dans toutes les autres villes, le régent ou du moins le premier régent, ou *principal*, fut d'abord ecclésiastique; les fréquents changements qu'entraînait cette qualité engagea les conseils de la ville à demander que le régent principal pût être un laïque, ce que LL. EE. accordèrent en 1767. Diverses modifications furent apportées, au commencement du siècle, dans l'organisation du collège, afin de le mettre en relation plus directe avec le collège académique. Le collège-école moyenne fut établi dans les premiers jours de janvier 1840; cet établissement, organisé sur des bases plus larges que ne le comportaient les besoins et les ressources de la ville, fut réduit à des proportions plus modestes sous l'empire de la loi de 1846. Le nombre des élèves est aujourd'hui de 45 environ.

Moudon n'a pas d'école supérieure de filles, mais une école secondaire, dirigée par un maître spécial, et qui compte une vingtaine d'années.

La première origine du collège d'Aubonne remonte à 1537. Berne avait concédé à Jean III, comte de Gruyère et baron d'Aubonne, une portion des biens ecclésiastiques sis dans la baronnie et même ailleurs, sous condition qu'il ne s'y opposerait pas au progrès de la réforme, mais qu'au contraire il pourvoirait Aubonne de bons ministres. Le comte endetté accepta. Il n'y eut d'abord qu'un seul ministre, qui, se trouvant trop chargé, demanda un diacre. Le 6 avril 1538, le conseil de la ville conféra sur ce sujet avec le maître d'hôtel du comte et, après bien des renvois, ils convinrent le 27 août 1539 que le comte ferait une partie de la pension du diacre et que la ville ferait le reste, à condition que le diacre enseignerait aux enfants les principes de la langue latine et ceux de la religion. Lorsqu'en 1555, les Bernois et les Fribourgeois dépouillèrent, moyennant 80,500 écus, Michel, dernier des comtes de Gruyère, de toutes les terres qu'il possédait, les Bernois donnèrent à Aubonne quelques parties des biens du comte Michel, sous condition que la ville payât le diacre.

Il n'y eut qu'un régent jusqu'en 1729, où un M. Subit fut nommé principal du collège. On sait que, dès 1750, on enseigna au collège le latin, le grec et les mathématiques.

En 1837, l'établissement fut organisé en collège-école moyenne, et maintenu sur le même pied en 1846. Le nombre des élèves, actuellement de 30 à 40, tend à s'accroître.

Une école supérieure, fondée en 1846 par les autorités communales, compte une quinzaine d'élèves, parmi lesquelles plusieurs de la campagne.

Le collège de Nyon est de création assez récente; cependant Ruchat raconte que, déjà en 1540, on établit dans cette ville un diacre, qui était en même temps maître d'école. On manque de renseignements ultérieurs. On sait seulement qu'avant 1820, il n'y avait dans toute la ville que trois écoles publiques,